Image not found or type unknown

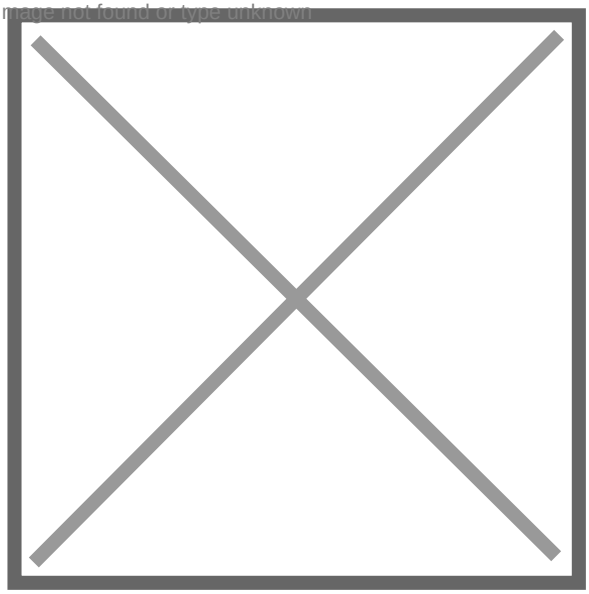

A propos de mon chauffe-eau

Par **ninine**, le **10/03/2008** à **16:09**

bonjour,je suis locataire depuis 7 ans,chaque année je paye la révision de mon chauffe-eau (a mes frais) ,c'est écrit sur mon contrat mais beaucoup de gens me disent que c'est a la charge de mon propriétaire.Moi je ne sais pas car c'est écrit sur mon bail que c'est a mes frais.Alors je vous demande a vous,est-ce que ca doit etre a moi ou a mon propriétaire de payer l'entretien de mon chauffe-eau meme si c'est écrit que c'est a moi?les gens me disent que le propriétaire m'escroquent!!j'attends votre réponse avec impatience,merci beaucoup.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés